Délibération n°2015-03 : avis sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Corse

Adopté le 23 septembre 2015

Le Conseil national de la transition écologique,

Saisi par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'un projet de PPE pour la Corse pour les périodes de 2016-2018 et 2019-2023, composé d'un rapport et d'une synthèse dont les dispositions ont vocation à être reprises dans le décret,

Prenant note des courriers du 18 mars 2015 de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie au Préfet de la région Corse et au Président du Conseil Exécutif de la Collectivité territoriale de Corse (CTC) d'engager, avant même l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, les travaux d'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie,

Prenant note avec intérêt du large travail de concertation mené, malgré des délais serrés, en vue de l'élaboration de cette PPE notamment lors des séances du Conseil de l'Energie, de l'Air et du Climat de Corse des 23 avril 2015 et 18 juin 2015,

Notant l'apport de l'évaluation environnementale stratégique et de l'évaluation économique et sociale à l'élaboration de la programmation,

Saluant la mise en place d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre de cette programmation,

Prenant note des mesures d'efficacité énergétique proposées qui permettraient de limiter la croissance de la consommation énergétique à 3% sur 2015-2023, malgré l'augmentation de la population (+5.5%), l'augmentation du nombre de résidences principales (+11%) et secondaires (+6%),

Saluant l'augmentation de la part des ENR électriques de 50% sur 2015-2023, permettant d'atteindre l'objectif des 40% d'ENR électriques avec près de 7 ans d'avance par rapport à l'objectif national défini dans la loi,

Prenant note du fait que l'objectif des ENR totales en 2023 est légèrement inférieur à l'objectif national,

Saluant l'augmentation de la part des ENR thermiques de 40% sur 2015-2023,

Saluant le choix de l'Etat, affirmé par la Ministre, et de la CTC, du passage de l'ensemble de la production d'électricité thermique du fuel au gaz, ce qui permet de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre et la pollution locale, notamment pour le soufre et les particules, et ce qui constitue également une opportunité économique et sociale pour la Corse,

Actant le fait que les délais imposés n'ont pas permis de développer totalement le volet dédié aux transports,

Demande que des travaux plus approfondis soient engagés notamment dans le domaine des transports afin d'être en mesure de proposer pour la prochaine révision de la PPE des mesures ambitieuses pour les transports et une accélération du rythme de déploiement des énergies renouvelables.

Emet un avis favorable sur le rapport et la synthèse.

Avis certifié conforme par la Commissaire général au développement durable